

Le sixième modèle

La compréhension des hadiths relatifs au fait de se tenir debout par respect

D'après Muawiya (qu'Allah l'agrée) : j'entendis le Messager d'Allah (SBL) dire : « quiconque veut que les hommes se tiennent debout devant lui à titre d'honorabilité, doit chercher sa demeure à l'Enfer ». ¹Il rapporte également que le prophète (SBL) dit : « quiconque se trouve joyeux lorsque les serviteurs d'Allah se tiennent debout devant lui à titre de glorification, doit chercher sa demeure à l'Enfer ». ²

D'après Abou Ommamah (qu'Allah l'agrée) : un jour, le Messager d'Allah (SBL) nous apparut appuyé sur sa cane. Nous nous mirent debout devant lui. Il dit : « ne vous mettez point debout comme le font les non-arabes qui se glorifient les uns les autres »³.

D'après Abou Saïd (qu'Allah l'agrée) : les qoraizites acceptèrent l'arbitrage de Saad Ibn Mo'âz. Le prophète (SBL) l'interpella. Il vint, le prophète (SBL) dit : « levez-vous accueillir votre maître-ou votre meilleur-. Le prophète dit à Saad : ces gens acceptèrent de te faire arbitre. Saad dit : je juge de mettre à mort

¹ Sunnas d'Abou Daoud, liv. bienséances, chap. l'homme se tient debout par respect à un homme, no 5729

² Al Adab Al Mufrad d'Al Bukhari, chap. l'homme se tient debout par respect à un homme à titre de glorification, p.329, hadith no 9288

³ Sunnas d'Abou Daoud, liv. bienséances, chap. l'homme se tient debout par respect à un homme, no 5220

leurs combattant et réduire en captifs leur descendance. Le prophète dit : tu as jugé en vertu du Jugement d'Allah. »⁴

D'après Anas (qu'Allah l'agrée) : lorsque les compagnons du prophète (SBL) se rencontraient, ils se serraient les mains, lorsqu'ils revenaient d'un voyage, ils s'embrassaient.⁵

On déduit des hadiths susmentionnés que l'interdiction de se tenir debout par respect n'est pas absolue, elle est conditionnée par le fait que cela soit à titre de glorification, à l'instar de ce que faisaient les non-arabes d'après le hadith explicite « ne vous mettez point debout comme le font les non-arabes qui se glorifient les uns les autres ». Al Bukhari présente ce hadith sous le titre « chapitre de l'homme qui se tient debout devant un autre à titre de glorification ». Il est connu que le titrage d'Al Bukhari fait partie du Fiqh. Abou Daoud prit la même attitude dans sa présentation du même hadith.

Ce qui prouve que l'interdiction de se tenir debout est restreinte à ce qu'on fait à titre de glorification est l'autre hadith concernant Saad Ibn Mo'âz « tenez-vous debout pour accueillir votre maître ». Si l'interdiction était absolue, le prophète (SBL) ne l'aurait point tolérée pour le cas de Saad. En outre, le dire « quiconque veut que les hommes se tiennent debout devant lui à titre d'honorabilité », vise ce qui se considère avoir de la grandeur qui exige que les gens le glorifient. Mais celui devant qui les gens se tiennent debout par amour et respect, alors qu'il réagit par

⁴ Sahih d'Al Bukhari, liv. demande de permission, chap. hadith « levez-vous accueillir votre maître », no 6262

⁵ Le medium d'At-Tabarani, no 98

éprouver de la modestie devant les gens et l'humilité devant Allah,
Gloire à Lui, point de gêne ne lui incombe.
